

La confirmation

Étude sur les sacrements (III)

par Dom Bernard Maréchaux O.S.B.

Une notice biographique sur Dom Maréchaux a paru dans *Le Sel de la terre* 26.

La première partie de cette étude figure dans notre numéro 29 (page 128) ; elle traite des sacrements en général (raison des sacrements, éléments matériels, institution par Notre-Seigneur, efficacité, grâce et caractère, ordre et distinction, nécessité de les connaître). L'auteur a examiné ensuite le baptême, porte de tous les autres sacrements (voir *Le Sel de la terre* 31, page 95). Voici, aujourd'hui, la partie relative à la confirmation, initialement publiée dans le *Bulletin de Notre-Dame de la Sainte-Espérance* entre août et novembre 1879.

Le Sel de la terre.

Nécessité de ce sacrement

LE CONCILE de Trente proclame que tous les sacrements sont nécessaires, bien qu'il ne soit pas indispensable que chacun les reçoive tous. En effet, ils servent à constituer l'Église ; et, si l'un d'eux manquait, l'Église manquerait d'un organe nécessaire à son développement et à sa vie.

C'est en ce sens que la confirmation est un sacrement nécessaire. Un chrétien peut à la rigueur être sauvé sans avoir été confirmé ; mais l'Église elle-même n'existerait bientôt plus si le sacrement de confirmation cessait d'être conféré. C'est pourquoi ses enfants sont tenus à faire tous leurs efforts pour se mettre en état de le recevoir ; car ce qui est nécessaire à un corps ne saurait être impunément négligé par les individus qui le composent.

*

Saint Augustin, d'après saint Paul, caractérise d'un mot l'état du chrétien baptisé. Il est, dit-il, *sub gratia*, sous l'empire de la grâce. Heureux état, assurément. La raison est soumise à Dieu, et, par suite, elle domine sur les sens. L'esprit a pris le dessus sur la chair. L'ordre essentiel, brisé par le péché originel, se trouve rétabli.

Toutefois, il y a un état supérieur, que saint Augustin caractérise d'un autre mot : *in pace*, dans la paix. La paix, dit-il, c'est la tranquillité de l'ordre, c'est l'ordre qui n'est jamais troublé. L'âme baptisée est dans l'ordre ; mais cet ordre est quelquefois troublé. Les sens n'obéissent pas sans réplique à la raison ; la chair a des mouvements par lesquels elle s'insurge contre l'esprit. Et celui-ci ne peut l'empêcher de prévaloir qu'en restant soumis lui-même à la grâce de Dieu. Mais par la grâce de Dieu, il est invincible.

Le chrétien baptisé est donc dans un état de lutte intestine contre ces désirs déréglés de la chair qu'on nomme la *concupiscence*. A ce titre, il ne doit pas négliger un sacrement qui fortifie en lui la grâce du baptême. Car encore que la plus petite grâce puisse, comme dit saint Thomas, résister à la plus grande concupiscence, l'abondance de la grâce est souverainement désirable ; il y aurait folie à la repousser.

Mais voici qu'à la concupiscence, cet ennemi intérieur, se joignent contre le chrétien deux ennemis, et ceux-ci extérieurs, à savoir le monde et le diable. Comment soutiendra-t-il l'effort de son triple ennemi ? Négliger le sacrement de confirmation, n'est-ce pas s'exposer à une perte quasi certaine ?

Le diable, le monde, la chair agissent de concert pour le perdre. Le diable, dit l'Écriture, est le roi qui commande à tous les orgueilleux, c'est-à-dire à tous ceux qui sont en révolte contre Dieu. Le monde est l'assemblée de tous les révoltés ; car ce qui fait le monde, dit saint Augustin, c'est l'amour de soi-même porté jusqu'au mépris de Dieu. La chair elle aussi est une révoltée ; car elle s'insurge contre l'esprit et porte l'homme au péché. Le monde et la chair sont aux mains du diable deux instruments formidables de perdition. Par le monde, il agit sur la masse du genre humain ; par la chair, il agit sur chaque homme pris individuellement. Voilà son plan d'attaque. Et il va sans dire que la puissance de séduction du monde, étant collective, est plus redoutable encore que l'entraînement de la chair.

Comment l'Église brisera-t-elle l'effort de l'esprit des ténèbres ? Elle a pour cela deux sacrements, le baptême et la confirmation. Pour résister à l'influence que le diable exerce en chaque homme par la chair, l'Église a dans chacun de ses membres la grâce du baptême. Pour résister à l'influence qu'il exerce par le monde sur la généralité des hommes, il est nécessaire qu'elle ait dans la généralité de ses membres la grâce de la confirmation qui renforce la grâce du baptême. C'est ainsi qu'elle triomphe de la puissance de séduction du monde. Cette grande vérité nous apparaîtra dans tout son éclat si nous considérons ce qui s'est passé au jour de la Pentecôte.

*

Avant la venue du Saint-Esprit, l'Église était une réunion d'hommes timides que Notre-Seigneur abritait et couvait sous ses ailes. Ils se tenaient cachés par la crainte des juifs ; ils n'avaient aucune force pour lutter contre le monde et pour le vaincre.

Mais voici que le Saint-Esprit descend sur les apôtres en forme de langues de feu ; aussitôt, cette famille timide du Christ, ce petit troupeau, devient une société puissante, douée d'une prodigieuse fécondité, animée d'une invincible énergie, agissant de concert par

une cohésion merveilleuse de toutes ses parties.

Auparavant, nous ne voyons proprement que des individus, ayant chacun pour soi la grâce, rapprochés les uns des autres comme par un lien de *famille*. A dater de ce moment, nous voyons une *société* qui s'accuse, le *peuple* chrétien qui se forme, la *cité de Dieu* qui entre en lutte contre le monde.

Lorsque Dieu, sur le mont Sinaï, donna une loi aux Hébreux par l'intermédiaire de Moïse, les Hébreux furent constitués en nation. Car on ne saurait concevoir un peuple, une nation, sans une loi à laquelle chacun obéisse. La Pentecôte juive était une figure de la Pentecôte chrétienne. L'existence *sociale* du peuple chrétien date de ce jour où le Saint-Esprit descendit sur l'Église naissante pour être la loi vivante des âmes, le lien des cœurs.

Il suit de là que l'Église ne peut point se passer du mystère de la Pentecôte, pas plus que du mystère de Pâques. Or, de même que le mystère de Pâques se continue dans l'Église par le baptême, qui fait les chrétiens ; de même, le mystère de la Pentecôte se continue par la confirmation, qui remplit les chrétiens du Saint-Esprit. C'est la descente publique et solennelle du Saint-Esprit sur les apôtres qui a fondé l'Église ; c'est la venue du Saint-Esprit dans les âmes par la confirmation qui la soutient. Si l'on cessait de confirmer, il y aurait peut-être encore des individus qui composeraient sur la terre le royaume de Dieu ; il n'y aurait plus de *société* ayant un lien public et apparent, il n'y aurait plus d'Église. Et, par suite, le mystère de l'Incarnation resterait inefficace ; car il a eu pour effet de produire au grand jour la société des saints, qui, auparavant, restait cachée sous les voiles figuratifs de l'ancienne loi.

Comment la confirmation perpétue-t-elle sur terre le mystère de la Pentecôte ? En faisant passer les chrétiens de l'état d'enfance à l'âge mûr, en les inscrivant comme citoyens de la cité de Dieu, comme soldats de la milice du Christ, en les revêtant de la force d'en haut. Que l'on calcule ce que deviendrait un peuple dans lequel les enfants n'atteindraient pas l'âge mûr ! Que quelques-uns n'y arrivent pas, cela est réparable. Mais il est nécessaire qu'une partie y arrive pour que le peuple puisse se perpétuer par la génération, se défendre par la milice. Il est tout aussi nécessaire que la majorité des chrétiens soient confirmés. Aussi la négligence à recevoir la confirmation est-elle certainement coupable. Nous sommes tous appelés, et c'est là notre gloire, à être citoyens du peuple de Dieu, soldats de Jésus-Christ.

*

Devant nous se déroule un horizon immense.

Jusqu'à présent, nous avons considéré l'enfant d'Adam incorporé à Notre-Seigneur, et le diable qui lâche sa proie en frémissant.

Maintenant, ce sont les deux cités ennemies qui s'offrent à nos regards ; l'une, la cité de la terre, que le diable domine et tyrannise ; l'autre, la cité du ciel, que Notre-Seigneur gouverne et anime par son Esprit.

Nous entrons dans cette lutte acharnée, formidable, dont parlait saint Paul quand il disait : « Nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les principautés et

les puissances de ce monde, contre les esprits malins qui volent autour de nous » (Ep 6, 12).

Pour déjouer les pensées astucieuses de ces esprits, l'Église a le Saint-Esprit ; et le Saint-Esprit, par des hommes de chair, mais qui ne marchent pas selon la chair, triomphe de la malice de ces esprits que leur nature incorporelle rend plus puissants que nous : « Les armes de notre milice, dit encore saint Paul, ne sont pas charnelles, mais divinement puissantes » (2 Co 10, 4).

Le Saint-Esprit rend les âmes saintes assez pénétrantes pour démêler et déjouer les ruses ténébreuses du diable, pour sonder ses profondeurs. *Non ignoramus cogitationes ejus – Nous n'ignorons pas ses desseins*, disait saint Paul (2 Co 2, 11). Il les revêt de la force qui fait les martyrs, et dès lors elles sont invincibles : car le suprême argument du diable, prince de la mort, c'est de faire mourir les amis de Dieu comme il a fait mourir le Fils de Dieu. C'est là le terme de son pouvoir, et c'est la destruction.

La confirmation donne donc à Dieu des soldats qui sachent mourir pour lui.

Nous verrons par quels rites mystérieux elle les fait, et quel est l'instrument matériel par lequel elle verse dans l'âme baptisée le don de Dieu, le Saint-Esprit.

Du saint-chrême

Le saint-chrême, qui est le propre élément employé pour la confirmation, est une huile parfumée. Les Latins le composent en mélangeant simplement du baume avec l'huile. Les Grecs y font entrer, en outre, une grande variété de ces essences odoriférantes que fournit en abondance le climat oriental : mais ils reconnaissent eux-mêmes que la présence du baume suffit, d'après les traditions apostoliques.

Outre le saint-chrême, il y a encore des huiles saintes bénites par l'évêque, à savoir l'huile des catéchumènes et l'huile des infirmes. L'Église caractérise la première en disant qu'elle sert à *affermir par la vertu du Saint-Esprit les tendres commencements de la vie des âmes* ; elle emploie la seconde pour guérir et pour cicatriser les plaies du péché. L'huile se prête, par ses propriétés, à des significations variées. Dans la confirmation, elle est le signe de la présence du Saint-Esprit et, si on la mélange de baume, c'est afin de mieux exprimer toute la diversité, et en même temps, la suavité merveilleuse des opérations de ce divin Esprit.

Il y a dans l'Église peu de cérémonies comparables pour la solennité à la bénédiction des saintes huiles. C'est une fonction réservée à l'évêque, et qui a lieu le Jeudi-saint. L'évêque est entouré d'un imposant cortège de prêtres et de ministres sacrés. Il prononce sur le saint-chrême une magnifique préface. La consécration faite, il lui adresse la parole, il le salue : *Ave, sanctum chrisma* ! Telle est la dignité de l'huile précieuse, qui deviendra pour les âmes le véhicule du Saint-Esprit.

*

L'Antiquité tout entière a attaché une haute importance aux onctions employées

comme symbole religieux.

Chacun a lu dans l'ancien Testament la célèbre vision du patriarche Jacob. Il aperçoit en songe une échelle appuyée sur la terre, dont le sommet touchait au ciel, sur laquelle montaient et descendaient les anges, et en haut de laquelle Dieu lui-même apparaissait : symbole mystérieux de la communication qui devait s'établir entre Dieu et les hommes par l'Incarnation de Notre-Seigneur ! A son réveil, pour fixer le souvenir d'un si grand événement, il prend la pierre sur laquelle sa tête reposait durant son sommeil, il en fait un monument commémoratif, il y répand de l'huile, et il dit : *Cette pierre sera nommée la maison de Dieu* (Gn 28). Dans la pensée du patriarche, la présence divine était désormais attachée à cette pierre, en vertu de l'onction qu'elle avait reçue.

Jacob avait consacré la pierre par l'onction, il l'avait fait en l'honneur du vrai Dieu. Les plus anciens peuples connaissaient et employaient le même symbole ; seulement, par suite de la corruption de l'idolâtrie, ils rendaient aux pierres imprégnées d'huile les honneurs divins. On a fait de curieuses études sur ce culte des pierres ; il ressort de là que l'acte de Jacob, qui semble isolé, se rattache à une croyance primitive du genre humain qui a toujours regardé l'effusion de l'huile sur un objet comme le symbole d'une consécration.

L'onction n'était pas d'ailleurs réservée à des objets inanimés : elle servait encore, dans les temps antiques, à la consécration des prêtres et des rois.

C'est une chose digne de remarque qu'à l'origine, les deux dignités, sacerdotale et royale, apparaissent réunies sur une même tête. Melchisédech, personnage très auguste, est tout à la fois roi de Salem et prêtre du Dieu très-haut. On regardait comme naturel que le prêtre, intermédiaire entre Dieu et les hommes, eût en même temps l'autorité royale. Plus tard, les deux dignités furent séparées, du moins en Judée ; la tribu sacerdotale ne fut pas la même que la tribu royale. Néanmoins, le roi, comme le prêtre, recevait une consécration par l'huile.

Dieu, promulguant sa loi sur le Sinaï, ordonna à Moïse de composer pour la consécration des pontifes une huile très précieuse, mêlée d'un grand nombre de parfums exquis ; et en même temps porta peine de mort contre quiconque en composerait une semblable pour des usages profanes. Les pontifes de l'ordre d'Aaron étaient donc consacrés avec cette huile ; ils en recevaient l'onction sur le sommet de la tête (Lv 8, 12). De là vient l'image gracieuse du psalmiste, qui compare l'union fraternelle aux parfums exquis répandus sur la tête d'Aaron, et découlant sur sa barbe vénérable, et de là jusqu'au bord de sa robe sacerdotale (Ps 132).

L'huile servait aussi à la consécration des rois. Nous voyons Samuel consacrer tour à tour Saül et David ; plus tard, Salomon reçoit l'onction sainte des mains du grand prêtre Sadoc. Cette onction faisait du roi, comme du prêtre, un personnage inviolable et sacré. On le voit au respect si profond, si religieux, tant de fois exprimé, de David pour Saül qui, malgré ses déportements, restait toujours le *Christ du Seigneur*.

L'onction étant ainsi, dans la pensée des anciens peuples, la marque d'une consécration ; il ne faut pas s'étonner si le Sauveur promis au monde a toujours été désigné et attendu sous le nom de Christ ou de Messie, comme ayant reçu l'onction par excellence. L'onction désignait un écoulement de la divinité sur un objet ou sur un homme ; or on

savait qu'un jour la divinité s'écoulerait et ce serait donc lui le vrai Christ, représenté par Melchisédech, figuré par la pierre de Jacob, résumant en lui les dignités de prêtre et de roi. L'humanité vivait ainsi dans l'attente de l'Homme-Dieu. L'Homme-Dieu est venu, il s'est montré à nos regards, il s'est communiqué à nous, il nous a rendus participants à sa nature divine ; mais, pour répandre en nous l'onction spirituelle de sa grâce, il a conservé le rite antique de l'effusion de l'huile. Nous recevons l'onction, mais une onction incomparablement plus sainte que celle des prêtres et des rois du peuple juif ; le Christ y a attaché les plus puissantes influences du Saint-Esprit : d'un rite primitif il a fait un sacrement de la loi nouvelle.

*

C'est une merveille d'entendre le prince des apôtres exalter la dignité du peuple chrétien : « Vous êtes, dit saint Pierre aux chrétiens, une race d'élection, un royal sacerdoce, la nation sainte, le peuple racheté » (1 P 2, 9). Vous êtes un *royal sacerdoce*, c'est-à-dire un corps sacerdotal et royal à cause de Jésus-Christ votre chef.

En signe de ce sacerdoce royal, le chrétien, aussitôt après son baptême, reçoit l'onction du saint-chrême sur le sommet de la tête. Saint Thomas attribue à cette onction une vertu efficace pour conserver la grâce baptismale. C'est comme si le Saint-Esprit tenait le nouveau chrétien à l'ombre de ses ailes !

Et toutefois, cette onction n'est que le prélude d'une onction plus haute et vraiment sacramentelle, l'onction de la confirmation tracée sur le front par la main de l'évêque ; laquelle non seulement exprime, mais détermine efficacement la venue du Saint-Esprit dans l'âme baptisée ; non seulement conserve, mais agrandit, mais perfectionne la grâce baptismale.

Par elle, en effet, le Saint-Esprit enrichit l'âme de sa présence béatifiante ; il la comble des sept dons, il lui fait produire en abondance les fruits spirituels. Il la rend son organe ; il la dispose à recevoir, comme dit Bossuet, les *touches* les plus variées de la grâce. Il lui rend son temple, ou plutôt il en fait la dédicace comme d'un temple spirituel.

En vertu de cette onction, le chrétien est vraiment roi, et vraiment prêtre ; vraiment roi, comme ayant acquis une domination plus parfaite sur les passions et sur les affections de son âme ; vraiment prêtre, comme étant spécialement appelé à l'offrir lui-même en hostie à Dieu par la patience chrétienne, au besoin par le martyre.

Voilà quel est le symbolisme du saint-chrême. De plus, à titre de parfum, il sert à orner l'Épouse pour aller au-devant de l'Époux ; il dispose l'âme fidèle à la sainte communion.

L'union même de l'huile et du baume est, selon le pontifical, pleine de mystères. Elle rappelle l'union des deux natures en Notre-Seigneur. Elle indique aussi que l'âme et le corps de l'homme, mis en désaccord par le péché, sont rétablis par la confirmation en une harmonie aussi complète que le comporte notre condition ici-bas.

Saint Thomas fait voir l'analogie qui existe entre le saint-chrême et les langues de feu qui descendirent sur les apôtres le jour de la Pentecôte. Ce sont des symboles variés d'une

même charité. Brûlante comme la flamme dans les hommes apostoliques, la charité est douce comme l'huile dans les simples fidèles. Elle inspire aux premiers des paroles de feu ; elle répand dans les seconds le suave parfum des bonnes œuvres. Sans l'huile de la confirmation, la flamme céleste allumée dans l'Église le jour de la Pentecôte s'éteindrait bientôt ; sans le baume d'une vie chrétienne, les langues de feu retentiraient vainement. Grâce à la confirmation, le Saint-Esprit ne cesse point d'opérer dans l'Église, et le mystère de la Pentecôte y fructifiera jusqu'à la fin du monde.

Des cérémonies de la confirmation

Le propre ministre du sacrement de la confirmation, c'est l'évêque.

Autrefois, dans la primitive Église, la collation de ce sacrement suivait immédiatement l'administration du baptême. Dans le baptistère même, il y avait un lieu, nommé le *chrismarium*, où l'évêque faisait l'onction du chrême aux néophytes. Les usages religieux n'étaient au fond que les usages de la vie civile transformés et surnaturalisés ; personne n'ignore qu'en Orient l'usage du bain est très fréquent, et qu'après le bain on se fait des onctions d'huile parfumée. Dans les bains publics de l'ancienne Rome, il y avait à côté des salles de bains une salle nommée *unctorium*, où chacun se faisait parfumer par des esclaves destinés à cet office.

La collation des deux sacrements de baptême et de confirmation ne faisait donc qu'une seule et même cérémonie présidée par l'évêque. Mais, comme nous l'avons dit ¹, il se contentait de baptiser les premiers des catéchumènes ; et, tandis que des prêtres baptisaient les autres, il se retirait dans le *chrismarium* pour donner la confirmation à ceux qui sortaient du bain baptismal.

Plus tard, l'affluence des catéchumènes fit qu'on sépara les deux sacrements. L'église cathédrale ne pouvait suffire à les contenir. On autorisa donc la collation du baptême en d'autres églises, qui furent ainsi pourvues d'un titre baptismal. Mais ce *titre baptismal*, ce privilège de posséder un baptistère, ne fut pas tout d'abord communiqué à toutes les églises ; ce n'est que dans la suite des temps qu'on voit chaque paroisse avoir ses fonts baptismaux. Or, on comprend que, sitôt qu'il y eut des églises en dehors de la cathédrale qui furent investies du droit de conférer le baptême, ce sacrement fut nécessairement séparé de la confirmation ; les néophytes durent attendre le passage de l'évêque pour recevoir l'onction sacramentelle du chrême.

Il est probable que c'est au moment où cette séparation eut lieu que se répandit la coutume de faire l'onction du chrême sur le sommet de la tête du néophyte : car cette coutume n'est pas de la première antiquité ; ce fut saint Sylvestre, dit-on, qui la sanctionna. On voulut ainsi remplacer autant que possible la confirmation qui se trouvait différée. Les Grecs et les Orientaux agirent autrement : la coutume s'établit parmi eux que le prêtre lui-même qui confère le baptême donnerait la confirmation, et ainsi les deux sacrements de-

¹ — Voir l'article sur le baptême, *Le Sel de la terre* 31, p. 108-109.

meurèrent unis dans sa main. Mais on ne peut se dissimuler que cette coutume, quoique valable et suffisamment autorisée, s'écarte des enseignements traditionnels, qui sont unanimes pour réserver la confirmation à l'évêque, et qu'elle tende à confondre les degrés hiérarchiques.

*

En effet, c'est un axiome du grand saint Denis que les diacres purifient, les prêtres illuminent, les évêques perfectionnent. *Expiant diaconi, presbyteri illuminant, episcopi perficiunt.*

Les diacres président aux cérémonies d'initiation, à l'instruction des catéchumènes ; ils enseignent la foi ; ils *purifient*.

Les prêtres confèrent le baptême, ils sont les ministres du sacrement de pénitence ; ils font entrer la grâce dans les âmes ; ils *illuminent*.

Les évêques mettent le dernier sceau à la perfection des âmes, par l'onction du saint-chrême ; ils *perfectionnent*.

Confirmer est donc le propre office de l'évêque. Si le souverain pontife permet aux préfets apostoliques de donner la confirmation, si, en Orient, la collation de ce sacrement est remise aux prêtres, il faut remarquer que les uns comme les autres n'usent que d'un chrême béni par un évêque. On ne voit pas qu'un simple prêtre puisse bénir le saint-chrême. C'est le privilège de l'évêque. Et, dès lors, le prêtre qui confirme n'est que son délégué. C'est ainsi que subsiste, même là où le prêtre confirme, la distinction des fonctions hiérarchiques.

Ce serait ici le lieu de considérer combien est grand le pouvoir de l'évêque. C'est à lui qu'appartient la consécration du chrême, et c'est par le chrême que se font toutes les consécration. Il est donc vraiment la source de toute la sainteté dans l'Église. Contentons-nous d'examiner pourquoi c'est proprement son office de confirmer.

La confirmation, avons-nous dit, est le sacrement par lequel le chrétien passe de l'état d'enfance à l'âge mûr. Par le fait même, il devient apte à être inscrit et enrôlé comme soldat sous les enseignes de Jésus-Christ ; il prend rang dans la société chrétienne.

Or, si nous considérons le prêtre et l'évêque, nous trouvons que l'évêque est vraiment chef du peuple, prince dans la cité de Dieu, tandis que le prêtre est un simple chef de famille.

On conçoit donc aisément que le prêtre ait la mission de baptiser, comme qui dirait d'engendrer des enfants à Jésus-Christ ; de confesser, c'est-à-dire de soigner les enfants dans leurs maladies ; de leur préparer une nourriture et un breuvage, qui sont le corps et le sang de Notre-Seigneur. Ce sont là des attributions qui ne sortent pas du rôle d'un père de famille.

Mais, dès que l'enfant devient homme, il entre sous le contrôle du chef de la cité. Il faut qu'il se présente à lui pour jouir de ses droits de citoyen, comme pour en supporter les charges. Or, dans l'ordre spirituel, c'est la confirmation qui rend le chrétien *majeur*, qui le fait entrer dans l'Église militante ; il est donc convenable que ce sacrement soit administré par l'évêque, qui est le chef du peuple chrétien.

Saint Thomas éclaircit cette doctrine par d'ingénieuses comparaisons. L'apôtre saint Paul avait dit des chrétiens : Vous êtes un édifice bâti par Dieu, vous êtes une lettre écrite par Dieu lui-même. Saint Thomas dit là-dessus : « Par le baptême, l'homme devient un édifice spirituel, il est écrit comme une lettre spirituelle ; mais par la confirmation, l'édifice est dédié pour devenir le temple du Saint-Esprit, la lettre écrite est marquée et comme scellée du signe de la croix. Et c'est pourquoi la collation de ce sacrement est réservée aux évêques, qui ont la suprême puissance dans l'Église. »

*

Le privilège des évêques résulte très clairement de ce qu'on lit au chapitre VII des *Actes des apôtres*. Le diacre Philippe entre dans Samarie, il y prêche, fait des miracles, nombre d'hommes et de femmes croient en sa parole, et il les baptise au nom de Jésus-Christ. « Quand les apôtres, qui étaient à Jérusalem, eurent appris que Samarie avait reçu la parole de Dieu, ils y députèrent Pierre et Jean qui, y étant arrivés, prièrent pour les nouveaux fidèles, pour qu'ils reçussent le Saint-Esprit. Il n'était venu sur aucun d'eux ; ils avaient seulement été baptisés au nom du Seigneur Jésus. Les apôtres firent donc sur eux l'imposition des mains, et ils reçurent le Saint-Esprit » (14, 18). Voilà qui est clair : les ministres d'un rang inférieur prêchent et baptisent ; c'est aux apôtres, c'est aux évêques leurs successeurs, à donner le Saint-Esprit, à confirmer.

Dans ce texte des Actes, comme dans d'autres passages du même livre sacré, il n'est pas fait mention du saint-chrême ; les apôtres donnent le Saint-Esprit par l'imposition des mains. De là une difficulté. Mais elle s'évanouit, si nous considérons que le Saint-Esprit peut se communiquer de deux manières : par une voie directe, comme le jour de la Pentecôte ; par la voie sacramentelle, qui est l'onction du saint-chrême. Dans les commencements de l'Église, il se plaisait à se communiquer de la première manière ; maintenant il ne se communique plus que de la seconde. Il suffit de suivre l'ordre des cérémonies de la confirmation, pour saisir la différence que nous signalons.

Tout d'abord l'évêque, debout sur le marchepied de l'autel, la mitre sur le front, étend les mains sur les confirmands agenouillés, et chante une solennelle prière en invoquant sur eux l'Esprit-Saint. L'évêque, en cet état, représente Notre-Seigneur dans sa gloire, qui va envoyer le Saint-Esprit à son Église. Elle est là, agenouillée à l'ombre de ses mains, sous sa protection toute-puissante ; et le Prêtre éternel, Jésus, prie pour elle le Père céleste, suivant cette parole : « Je prierai le Père, et il vous enverra un autre consolateur, pour qu'il demeure avec vous éternellement » (Jn 14, 16). Donc, en union avec Notre-Seigneur, l'évêque prie, les mains étendues. Ce n'est pas encore le sacrement, c'est une préparation à le recevoir.

Or, il arrivait, dans l'Église primitive, qu'aussitôt la prière des apôtres faite avec imposition des mains, le Saint-Esprit, impatient de se répandre, descendait comme visiblement sur les fidèles qui, à l'instant même tout remplis de ses influences, publiaient sa gloire, prophétisaient, parlaient des langues inconnues. Dès lors, il devenait superflu de les marquer du saint-chrême ; ils avaient été surabondamment confirmés par une intervention

directe du Saint-Esprit, comme les apôtres eux-mêmes l'avaient été à la Pentecôte.

Mais aujourd'hui ces phénomènes de grâce ont cessé. Le Saint-Esprit ne se communique plus que par la *voie sacramentelle*, qui est l'onction du saint-chrême. Quand l'imposition des mains est terminée, l'évêque s'approche des confirmands et, leur traçant une croix sur le front avec l'huile embaumée, il répand en chacun le Saint-Esprit en disant : « Je te marque du signe de la croix, et je te confirme du chrême du salut, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » Voilà le sacrement, par lequel, comme dit Tertullien, la chair est marquée pour que l'âme soit confirmée, la chair est ointe pour que l'âme soit consacrée : *caro signatur ut anima muniatur, caro ungitur ut anima consecratur*. L'imposition des mains était un rite préparatoire ; la chrismation est le rite sacramentel.

Pourquoi l'onction se fait-elle sur le front ? Afin, nous disent les docteurs, que le chrétien confesse sa foi sans rougir, et porte haut la marque glorieuse de son chef Jésus crucifié. Car le propre effet de la confirmation, c'est la confession de la foi. Nous pouvons aussi considérer que la confirmation est le sacrement qui perfectionne le chrétien ; or, c'est au front que l'intelligence, par laquelle l'homme est susceptible d'être perfectionné, manifeste son rayonnement ; il est donc juste que le front reçoive le signe sacramentel. Saint Cyrille de Jérusalem compare l'onction du chrême à la lame d'or placée autrefois sur le front des pontifes, et sur laquelle ces mots étaient gravés, *la sainteté de Dieu*.

En même temps que l'évêque confirme le chrétien, il lui donne un léger soufflet sur la joue, en disant : *La paix soit avec toi !* Ce soufflet est, selon les uns, la marque que le chrétien est introduit dans une pleine liberté ; car on affranchissait les esclaves par un soufflet. Suivant les autres, l'usage du soufflet est un reste de la coutume du Moyen Age de donner un soufflet aux nouveaux chevaliers, pour leur apprendre à tout souffrir pour la justice. Cela semble aussi la pensée de l'Église ; elle apprend au nouveau soldat de Jésus-Christ qu'il doit tout souffrir pour son maître, que le secret de ses victoires est la patience, que cette patience lui vaudra la paix.

Effets du sacrement

Le sacrement de confirmation, comme le baptême, imprime un caractère et répand la grâce dans les âmes. Nous allons le considérer sous ce double rapport.

C'est la doctrine bien positive de saint Thomas que le caractère sacramentel est une disposition très efficace à la grâce du sacrement. Modifiant profondément l'état de l'âme, il la rend capable de contenir la grâce ; il la modèle pour ainsi dire et la tourne comme un vase qui puisse contenir cette précieuse et divine liqueur.

Le caractère du baptême rend l'âme capable d'une grâce très étendue ; mais le caractère de la confirmation survenant élargit encore merveilleusement sa capacité, de manière que le chrétien puisse recevoir la plénitude de la grâce qui lui convient. Et cela provient de ce qu'il achève d'imprimer dans l'âme les traits d'une parfaite conformité avec Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le baptême avait commencé de conformer l'âme à ce divin exemplaire ; la confirmation met le dernier sceau à la ressemblance.

*

Saint Jean nous dit : « L'Esprit n'était pas encore donné, parce que Jésus n'était pas glorifié » (Jn 7, 39). Tel était l'ordre, tel était le lien des mystères. Il fallait que Notre-Seigneur eût accompli sa divine ascension, pour qu'il envoyât le Saint-Esprit à son Église. Parvenu au sommet de la gloire, affermi pour toujours sur un trône éternel, il *confirma* son Église par l'effusion de ce divin Esprit ; c'est-à-dire qu'en vertu de l'union qui existe entre le chef et les membres, il la fit participer, elle qui combat sur la terre, au privilège qu'il a lui-même d'être assis au ciel à la droite du Père, dans un état de stabilité éternelle et de puissance divine. Saint Paul nous dit, nous assure que, « tandis que nous étions morts par le péché, Dieu nous a fait revivre en Jésus-Christ, nous a ressuscités avec lui, nous a fait asseoir au ciel avec lui » (Ep 2, 5, 6). Cela est clair : dès maintenant, nous portons la ressemblance de Jésus-Christ ressuscité, et même de Jésus-Christ monté au ciel, assis à la droite du Père ; ce qui emporte avec soi l'idée d'une force, d'une fermeté toute divine. C'est le baptême qui nous rend conformes à Jésus ressuscité ; c'est la confirmation qui nous rend conformes à Jésus assis dans les cieux. Nous comprenons dès lors comment ce dernier sacrement renferme une perfection de grâce, avec un caractère particulier de force.

Oh ! qu'il est beau le spectacle de Notre-Seigneur arrivé au sommet de la gloire, et répandant le Saint-Esprit sur son Église ! Il est parvenu au lieu du parfait repos ; dès maintenant il nous y introduit par l'espérance. Il goûte une paix inviolable ; il répand en nous cette même paix qui surpasse tout sentiment, et qui subsiste, inviolable dans son fond, parmi les tentations et les orages de la vie présente. Il est affermi sur son trône éternel ; il nous affermit, il nous *confirme* par la vertu d'en haut.

Cette effusion magnifique du Saint-Esprit, unissant, consolidant, animant le corps de l'Église d'une présence qui doit durer toujours, *ut maneat vobiscum in aeternum*, Notre-Seigneur la caractérise en deux paroles qui font image, et qu'on ne saurait trop méditer.

« Vous serez baptisés du Saint-Esprit dans peu de jours », dit-il à ses apôtres (Ac 1, 15). Vous avez reçu un premier baptême d'eau dans le Saint-Esprit ; vous allez être baptisés du Saint-Esprit lui-même. Le corps qui reçoit un baptême est plongé dans l'eau ; votre âme sera de même plongée tout entière dans le Saint-Esprit, qui, comme un feu admirable, ne laissera rien en vous qui soit impur, rien qui ne soit tout brûlant.

« Demeurez dans la ville, leur dit-il encore, jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la vertu d'en haut » (Lc 24, 49). Le Saint-Esprit ne doit pas seulement vous envelopper pour un temps, comme dans un baptême ; il vous revêtira d'une manière stable, comme un incorruptible vêtement. Partout où vous irez, vous le porterez avec vous ; et votre infirmité ne paraîtra plus, tant elle sera comme absorbée par la vertu d'en haut.

Telles étaient les promesses de Notre-Seigneur ; et l'effet les a suivies. Revêtus du Saint-Esprit, les apôtres ont été les témoins de Notre-Seigneur jusqu'aux extrémités du monde ; ils ont partout fondé l'Église chrétienne, en laquelle le Saint-Esprit ne cesse de se communiquer.

Et nous aussi, nous en sommes baptisés, nous en sommes revêtus par la

confirmation. Nous possédons ainsi l'abondance de vie, que Notre-Seigneur a promise à ses brebis. « *Ego veni ut vitam habeant, et abundantius habeant* – Je suis venu pour qu'elles [les brebis] aient la vie et qu'elles soient dans l'abondance » (Jn 10, 10). Vie au baptême, abondance de vie à la confirmation. Là nous avons la grâce ; ici la source même de la grâce qui est l'Esprit-Saint. Et cette source vive qui rejaillit jusqu'à la vie éternelle, versée au centre de l'âme, se répand sur les puissances en sept ruisseaux qui sont les sept dons. Quatre arrosent l'intelligence, à savoir, la sagesse, l'intelligence, le conseil et la science ; trois fécondent la volonté, à savoir, la force, la piété et la crainte de Dieu. Grâce à cette effusion de vie, les vertus que le baptême met dans l'âme fleurissent et fructifient merveilleusement. L'âme devient comme un jardin fertile et embaumé ; car elle renferme une fontaine qui ne tarira jamais. « *Eris quasi hortus irriguus, sicut fons aquarum cujus non deficiet aquae* – Tu seras comme un jardin arrosé et comme une fontaine d'eau à laquelle les eaux ne manqueront pas. » (Is 58, 11).

*

Recevant une telle perfection de grâce, le chrétien passe par une transformation admirable de l'état d'enfance à l'âge mûr ; et, par là-même, il devient capable de nouveaux actes.

On va comprendre notre pensée par une analogie d'une rigoureuse exactitude empruntée à la vie civile.

Au point de vue civil, l'enfant est sous la dépendance de son père, il est radicalement incapable, il ne forme point en un mot une *personne civile*. Dans cet état, il ne peut faire aucun acte qui ait des effets civils ; il ne peut s'engager lui-même, et à plus forte raison, pour le compte d'un autre ; il ne peut rendre témoignage en justice sous la foi du serment, il ne peut faire un testament, passer un contrat. Telle est son incapacité. Encore qu'il jouisse de quelques-uns de ses droits avant sa majorité, étant donné certaines circonstances et sous certaines réserves, il faut qu'il attende sa majorité pour en jouir pleinement. Étant majeur, il est devenu *personne civile* ; *sui juris, sui capitis factus est*, disait-on autrefois.

Or, par la confirmation, le chrétien devient *majeur*, et comme tel il est désormais capable de certains actes. Ces actes se réduisent au fond à un acte unique : confesser la foi en la présence de Dieu, des anges et des hommes. Mais cet acte contient la substance de plusieurs autres actes capitaux. Par la confession de la foi, le chrétien se porte le témoin de Dieu, le répondant de Notre-Seigneur, le délégué de toute l'Église ; il s'engage sous les étendards de Notre-Seigneur, livre au monde un combat à mort. Ce sont là des actes d'un homme fait ; la confirmation met en état de les produire, et de les produire généreusement.

Ici nous revient un délicieux souvenir. Saint Ambroise, chantant le martyre de sainte Agnès, s'écrie : « Chacun s'étonne qu'étant impuissante par son âge à disposer d'elle-même, elle puisse être le témoin de la divinité. » Agée de treize ans, sainte Agnès n'aurait pas pu, suivant les lois humaines, rendre témoignage en justice ; mais elle était confirmée, et Dieu s'appuyait sur son témoignage devant les Césars. Elle était, dans un âge si tendre, *le témoin de la divinité*.

Dans la primitive Église, les fidèles recevaient communément à la confirmation, outre cette grâce de force qui leur faisait rendre témoignage à Dieu devant les hommes, certaines grâces accessoires destinées à appuyer ce témoignage, comme sont par exemple les dons de prophétie, des langues, des miracles. Ces grâces, nécessaires à la formation de l'Église, étaient encore communes du temps de saint Cyprien ; lui-même en était tout rempli. Saint Augustin atteste que de son temps elles avaient à peu près cessé : car alors l'Église était bien établie, bien fondée, sa solidité et sa catholicité parlaient assez haut, les miracles n'étaient plus nécessaires pour prouver qu'elle était divine ¹.

Mais la confession de la foi est toujours nécessaire au salut, dit l'apôtre. Car c'est par la foi franchement confessée que le monde est vaincu. Les âmes baptisées puisent dans la confirmation l'énergie de cette confession. Elles peuvent lutter contre le diable ; car les dons du Saint-Esprit leur fournissent des armes assurées pour la victoire.

Écoutons saint Paul nous décrire l'armement du chrétien, soldat de Dieu. « Du reste, mes frères, fortifiez-vous dans le Seigneur, et dans sa vertu toute puissante. Revêtez-vous de l'armure de Dieu, pour tenir bon contre les embûches du diable. Car nous n'avons pas entrepris de lutter contre la chair et le sang, mais contre les princes et les puissances, contre les gouverneurs de ce monde ténébreux, contre les esprits malins qui volent dans les airs. C'est pourquoi, revêtez-vous de l'armure de Dieu, pour pouvoir résister au jour mauvais, et demeurer parfaits en toutes choses. Soyez fermes, ayez pour ceinture autour de vos reins la vérité, endossez la cuirasse de la justice. Ayez les pieds chaussés, de manière à être toujours prêts à annoncer l'Évangile du salut. Tenez d'une main infatigable le bouclier de la foi, contre lequel viennent s'éteindre tous les traits enflammés du malin. Prenez pour casque l'espérance du salut, et saisissez le glaive spirituel de la parole de Dieu » (Ep 6, 10-18).

Et comme rien ne vaut sans la prière, saint Paul ajoute : « Priez en esprit, en tout temps, par toutes sortes de demandes et de supplications ; mettez la vigilance la plus infatigable à prier, à supplier pour toute la sainte Église. » Ainsi vous vaincrez !

¹ — C'est ce qui rend a priori suspectes aujourd'hui les manifestations extraordinaires dans le charismatisme, suite à l'imposition des mains. Cette dernière vient s'ajouter comme un nouveau sacrement aux sept sacrements institués par Notre-Seigneur pour nous transmettre la grâce. (NDLR.)

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !